

COMMUNIQUÉ DÉNOUEMENT DU CONTRÔLE FISCAL

INVOLYS a fait l'objet d'un contrôle fiscal durant l'année 2021 portant sur l'Impôt sur les Sociétés, l'Impôt sur le Revenu et la Taxe sur la Valeur Ajoutée afférents aux exercices 2017, 2018, 2019 et 2020.

Ce contrôle a été dénoué le 18 Octobre 2022 par la signature d'un protocole d'accord avec la Direction Générale des Impôts pour le règlement définitif et irrévocable d'un montant de 3 932 377,00 dirhams (Trois millions neuf cent trente deux mille trois cent soixante dix sept Dirhams).

En conséquence, le résultat net annuel au 31 décembre 2022 sera impacté par cette charge fiscale exceptionnelle.

Contact Communication Financière

Mohamed EL GARTI - Directeur Général Délégué, Finance & Support
Tél: +212 529 310 000 – e-mail: m.elgarti@involys.com